## Registre des opérations de mesure de perméabilité à l'air des bâtiments – Version 2016 (15/12/16)

### Consignes pour son remplissage

### Essai réalisé avant le 1er septembre 2016

Toutes les mesures réalisées en 2016 doivent figurer sur cette nouvelle version du registre. Les mesures réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ne doivent pas figurer sur cette nouvelle version du registre.

Pour les mesures réalisées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, tous les champs doivent être renseignés.

Remarque : il est demandé de faire apparaître le coefficient r<sup>2</sup> avec 3 chiffres après la virgule.

#### Pour les mesures réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

- il n'est pas obligatoire de renseigner les nouveaux champs,
- pour la méthode d'essai, choisir entre méthode A et méthode B,
- pour les champs dont les listes de choix ont été mises à jour, il est nécessaire d'opter pour un terme de la nouvelle liste. Exemples pour la colonne « Matériau principal » :
  - o pour un bâtiment en béton, choisir le terme « béton plein »,
  - o pour un bâtiment béton-terre-bois, choisir le terme « mixte »,
  - o pour un bâtiment en terre cuite, choisir le terme « brique creuse »,
  - ۰ ...

Si la correspondance n'est pas évidente, utiliser le terme « Autre ».

La liste des modifications apportées au registre (nouveaux champs, champs modifiés, champs supprimés) est donnée en annexe.

### Essai réalisé en pressurisation et en dépressurisation

Saisir une ligne par essai : une pour l'essai en pressurisation, et une autre pour l'essai en dépressurisation.

Utiliser le même numéro de rapport pour les deux lignes saisies.

# Essai réalisé par échantillonnage sur un bâtiment résidentiel collectif

Il faut utiliser une référence de rapport par mesure, et un identifiant par bâtiment. En termes de saisies dans le registre, pour la mesure d'un bâtiment résidentiel collectif par échantillonnage :

- saisir une ligne par appartement mesuré,
- utiliser une référence de rapport différente pour chaque appartement mesuré,
- utiliser le même identifiant bâtiment pour tous les appartements mesurés du bâtiment.

## Essai réalisé par échantillonnage sur un permis groupé de maisons individuelles

Il faut utiliser une référence de rapport par mesure, et un identifiant par bâtiment. En termes de saisies dans le registre, pour la mesure d'un échantillon de maisons individuelles groupées :

- saisir une ligne par maison mesurée,
- utiliser une référence de rapport différente pour chaque maison mesurée,
- utiliser un identifiant bâtiment différent pour chaque maison mesurée.

Remarque : le type de local testé (colonne U) dans ce cas est « bâtiment entier », car la mesure est réalisée sur chaque maison de l'échantillon.

### Surfaces à renseigner

Lorsque la mesure est réalisée sur le bâtiment entier, seule la  $S_{\text{RT}}$  du bâtiment entier doit être précisée. Exemples :

- maison d'un échantillon d'un permis groupé de maisons individuelles,
- bâtiment résidentiel collectif mesuré en entier,
- bâtiment non résidentiel mesuré en entier.

Lorsque la mesure est réalisée sur une partie seulement du bâtiment, la  $S_{\text{RT}}$  du bâtiment entier doit être précisée, ainsi que :

- la SHAB de la partie testée, pour un bâtiment résidentiel,
- la SURT de la partie mesurée, pour un bâtiment non résidentiel.

#### Exemples:

- bâtiment résidentiel collectif mesuré par échantillonnage,
- bâtiment non résidentiel mesuré par parties.

### **Erratum**

La colonne de vérification (CM) comporte des erreurs. Elle sera corrigée dans une version ultérieure du registre. Ne pas tenir compte de cette colonne.

L'intitulé de la colonne « volume chauffé » (AC) est faux. Il s'agit bien du volume intérieur au sens de la norme NF EN ISO 9972. L'intitulé sera corrigé dans une version ultérieure du registre.

18/11/2016

Récapitulatif des modifications du registre des opérations de mesure de la perméabilité à l'air de l'enveloppe

### Récapitulatif des modifications du registre enveloppe (8711)

Champ ajouté
Champ modifié
Champ supprimé

N°	Champ modifié	Nature de la modification	Commentaire
1	Nom du bâtiment	Remplacé par « Identifiant du bâtiment ». Ce champ est devenu obligatoire Champ obligatoire.	Ce champ est devenu obligatoire avec un identifiant unique à saisir pour chaque bâtiment. Si un échantillonnage est réalisé en bâtiment de logements collectifs, cet identifiant est donc le même pour chaque appartement mesuré du même bâtiment.
2	Code postal (champ inexistant)	Ajout du champ « Code postal ».  Champ obligatoire.	Un nombre à 5 chiffres à saisir (en bien mettant le 0 pour les départements de 1 à 9)
3	Type du bâtiment	Liste de choix mise à jour selon les usages RT2012.  Champ obligatoire.	Nouvelle liste de choix selon les usages RT2012.  NB : Maison individuelle séparée en :
4	Réglementation thermique (champ inexistant)	Ajout du champ « Réglementation thermique » avec une liste de choix. Champ obligatoire.	
5	Certification BBC Effinergie	Champ supprimé.	Remplacé par le nouveau champ « Label ou certification ».

Cerema Centre-Est
Récapitulatif des modifications du registre des opérations de mesure de la perméabilité à l'air de l'enveloppe

6	Autre marque de	Champ supprimé.	Remplacé par le nouveau champ « Label ou certification ».
	qualité		
7	Label ou certification	Ajout du champ « Label ou certification »	
	(champ inexistant)	avec une liste de choix stricte.	
		Champ obligatoire.	
8	Q4Pa-Surf cible	Ajout du champ « Q4Pa-Surf cible».	Valeur à préciser uniquement en cas d'exigence sur Q4Pa-
	(champ inexistant)	Champ facultatif.	Surf.
89	n50 cible	Ajout du champ « n50 cible ».	Valeur à préciser uniquement en cas d'exigence sur n50.
	(champ inexistant)	Champ facultatif.	
10	Matériau principal	Liste de choix mise à jour.	
		Champ obligatoire.	
11	Mode constructif	Liste de choix mise à jour.	
		Champ obligatoire.	
12	Isolation	Liste de choix mise à jour.	
		Champ obligatoire.	
13	Champ « Type de	Champ supprimé.	Remplacé par le nouveau champ « Type de ventilation ».
	ventilation Moteur »		
14	Champ « Type de	Champ supprimé.	Remplacé par le nouveau champ « Type de ventilation ».
	ventilation Système »		
15	Champ « Type de	Les deux champs supprimés sont remplacés	
	ventilation »	par le champ « Type de ventilation » avec	
	(champ inexistant)	une nouvelle liste de choix.	
		Champ obligatoire.	
16	Chauffage	Liste de choix mise à jour.	
		Champ obligatoire.	
17	Type de matériel	Liste de choix mise à jour.	
		Champ obligatoire.	

Cerema Centre-Est
Récapitulatif des modifications du registre des opérations de mesure de la perméabilité à l'air de l'enveloppe

18	Type de local testé	Liste de choix modifiée avec une troisième	
		option pour la mesure par échantillon en logement collectif.	
		Champ obligatoire.	
19	Moment du mesurage	Liste mise à jour.	
13	Woment da mesarage	Champ obligatoire.	
20	Méthode d'essai	Liste mise à jour selon nouvelle norme.	
		Champ obligatoire.	
21	Nombre de logements	Nouveau champ pour indiquer le nombre	Champ facultatif, mais obligatoire en cas de logement
	dans le bâtiment	total de logements en cas de bâtiment	collectif.
	(Champ inexistant)	logements collectifs.	
		Champ facultatif.	
22	Surface déperditive,	Intitulé remplacé par « Surface déperditive,	
	hors plancher bas au	hors plancher bas Atbât (m²) ».	
	sens de la RT2005	Champ obligatoire.	
	Atbât (m²)		
23	SHON (m²) du bâtiment	Intitulé remplacé par « SRT (m²) du bâtiment	Surface RT du bâtiment entier même en cas
	entier	entier (y compris si échantillonnage en	d'échantillonnage en logement collectif.
		collectif) ». Ce champ est devenu obligatoire	
		pour tous les bâtiments y compris les logements collectifs.	
		Champ obligatoire.	
24	SU (m²) si test sur une	Intitulé remplacé par « SURT (m²) si test sur	
	partie de bâtiment non	une partie de bâtiment non résidentiel ».	
	résidentiel	Champ facultatif.	
	Q4 Pa_surf Min	Ce champ est devenu obligatoire.	
		Champ obligatoire.	
	Q4 Pa_surf Max	Ce champ est devenu obligatoire.	
		Champ obligatoire.	

Cerema Centre-Est
Récapitulatif des modifications du registre des opérations de mesure de la perméabilité à l'air de l'enveloppe

2	Q4Pa-Surf du bâtiment	Nouveau champ pour indiquer la valeur de	Champ facultatif, mais obligatoire en cas de logement
	entier (m3/h.m²)	Q4Pa-Surf du bâtiment entier en cas	collectif.
	(Champ inexistant)	d'échantillonnage en logements collectifs.	
		Champ facultatif.	
	n50 Min	Ce champ est devenu obligatoire.	
		Champ obligatoire.	
	n50 Max	Ce champ est devenu obligatoire.	
		Champ obligatoire.	
	Coefficient r <sup>2</sup>	Nouveau champ pour saisir le coefficient de	
		détermination du graphe bilogarithmique r <sup>2</sup> .	
		Champ obligatoire.	